

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres
En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 3

Absent : 1

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Qui ont pris part à la délibération : 8

=====

L'an deux mil vingt-deux et le 7 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme MAIS - Mme BROGLY

Absent : M. CALMET

5 - INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU

Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par des administrés.

Afin de les soutenir et de les aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de 13 personnes :

Pour un montant total de **3 021.32 €**.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate des demandeurs,
PREND ACTE
- De l'information qui leur a été donnée par Madame la Vice-présidente relative à la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA des factures ci-dessus référencées pour un montant total de **3 021.32 €**.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2022.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT